

PRÉSENTÉ PAR L'

OR OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE



Les régimes complémentaires de retraite : un bilan à dresser, une architecture à repenser



Les régimes complémentaires de retraite que nous a légués le 20^e siècle ont été développés pour répondre à un compromis social qui aujourd'hui ne tient plus. Le partage de la richesse pendant et après la vie active des salariés, l'engagement des employeurs dans le financement des régimes, l'endiguement du « marché » de la retraite, la stabilité des marchés financiers, la forte cohésion de la classe moyenne : autant de conditions ayant présidé à la mise en place des régimes complémentaires, conditions qui apparaissent aujourd'hui archaïques. La financiarisation de l'économie, l'individualisation des risques associés à la vie économique et le désengagement des employeurs vis-à-vis des régimes ont, notamment, profondément changé la donne. La tangente qu'ont prise les restructurations des régimes complémentaires depuis quelques années est, en cela, révélatrice. Le temps est donc aux bilans, mais aussi à la réactivation de perspectives d'ensemble qui permettront de donner à l'institution de la retraite la cohérence nécessaire pour faire face aux défis du 21^e siècle. Cette édition du Bulletin voudrait y contribuer.

Bonne lecture.

Actualités

■ En janvier dernier, au cours des consultations particulières concernant le projet de bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ), le ministre Carlos Leitão affirmait que ces consultations marquaient « le début, non la fin du processus ». Or, Retraite Québec et le ministre Leitão n'ont annoncé depuis ce temps aucune tournée de présentation et d'information publique concernant l'importante réforme à venir du RRQ. Un projet de loi concrétisant cette réforme sera vraisemblablement déposé à l'automne 2017.

Soulignons que plusieurs intervenants ont fait valoir, pendant et après cette consultation de quatre jours, les inconvénients associés à une réforme du RRQ qui ne serait pas comparable à celle du Régime de pensions du Canada (RPC).

<http://www.finance-investissement.com/nouvelles/industrie/plans-financiers-bientot-plus-compliques/a/64581/1>

■ Le 7 février dernier, le ministre fédéral Jean-Yves Duclos a fermé la porte à une hausse de l'âge d'admissibilité à la retraite, refusant ainsi de donner son aval à une proposition du conseil consultatif canadien en matière de croissance économique qui allait en ce sens. Le gouvernement fédéral maintient ainsi sa position, après avoir annulé la décision du gouvernement de Stephen Harper de hausser l'âge de la retraite à 67 ans.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1015496/ministre-jean-yves-duclos-rejette-idee-hausser-age-admissibilite-retraite>

SOMMAIRE

Actualités	1
Mobilisations	2
Le savant et la politique	3
Veille internationale	6
Ressources documentaires	7

■ Des consultations publiques concernant le projet de loi 126 se sont tenues à Québec les 22 et 23 février derniers. Ce projet de loi vise à restructurer le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) en modifiant les conditions d'admissibilité au régime, mais aussi en suspendant l'indexation des rentes pour une durée de cinq ans. Ce projet de loi fait suite à des discussions ayant eu lieu en 2016 entre le gouvernement, les salariés et les retraités concernés par cette restructuration. Mentionnons que l'Association des retraités et retraitées de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) et l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), qui ont participé aux discussions, ont plaidé pour un retrait des mesures affectant le niveau de la rente, ainsi que pour la tenue d'une discussion élargie sur la situation du régime.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp/mandats/Mandat-37257/index.html>

■ Statistique Canada publiait le 13 février dernier les résultats d'une étude portant sur les tendances des cotisations à un REER et des retraits avant la retraite. Selon cette étude, le nombre de cotisants à un REER âgés de 25 à 54 ans au Canada a diminué de 16 % de 2000 à 2013. La valeur totale des cotisations annuelles à un REER a, quant à elle, fléchi d'environ 26 % pour la même période. On y apprend aussi que le nombre de personnes ayant retiré des fonds d'un REER avant la retraite s'est accru de 30 %. Si cette tendance se maintient, les REER occuperont vraisemblablement une place moins importante que prévu dans la composition du revenu des futurs retraités.

<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170213/dq170213a-fra.pdf>

■ Dans un cahier spécial du journal *Le Devoir*, publié le 18 février, l'investissement responsable au Québec est présenté à travers l'exposition de ses principes ainsi que des projets menés par ses promoteurs. Ce type d'investissement, qui est de plus en plus présent au Québec et au Canada, vise notamment à inclure des critères de durabilité, de soutenabilité et de solidarité dans les stratégies de placement des acteurs. Plus largement, il a pour objectif de favoriser une plus grande appropriation collective des enjeux de financement. Bâtirente et le Fonds de solidarité figurent parmi les organisations sous la loupe.

<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/491801/se-tailler-une-place-sur-les-marches>

■ À la suite du dépôt du budget par le gouvernement du Québec le 28 mars, la Caisse de dépôt et placement (CDPQ) a précisé le modèle de financement du Réseau électrique métropolitain. Ainsi, dans une mise à jour publiée dans la foulée du budget, on apprend que la filiale CDPQ Infra sera actionnaire majoritaire (51 %) du REM avec un investissement de 2,67 milliards de dollars, suivie du gouvernement du Québec qui détiendra 24,5 % des parts de l'organisation, avec un investissement confirmé de 1,28 milliard de dollars. La Caisse propose au gouvernement fédéral une participation similaire à celle du Québec.

http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/communiqués/documents/dh_170328_note-budget-rem_fr.pdf

■ Mentionnons que le projet du REM a soulevé plusieurs questions au sein d'associations de personnes retraitées dont l'épargne-retraite est gérée par la Caisse de dépôt et placement. En février dernier, l'Association des retraitées et des retraités de la FNEEQ (AREF), l'AQRP et l'AREQ ont fait partie des cosignataires d'une lettre explicitant ces questions importantes adressées aux responsables du projet.

<http://www.aqrp.qc.ca/documents/documentation/Le-REM.pdf>

Mobilisations

■ Après avoir annoncé qu'il entendait amener progressivement l'admissibilité au programme de crédit d'impôt en raison de l'âge à 70 ans, et ce, dans l'objectif de conserver les travailleurs expérimentés sur le marché du travail, le gouvernement libéral de Philippe Couillard a finalement reculé sur cette mesure. Une mobilisation impliquant des associations comme le Réseau FADOQ, l'AQRP et l'AREQ, mais aussi les partis de l'opposition à l'Assemblée nationale a eu raison de ce projet. Selon le Réseau FADOQ, cette mesure aurait touché près de 100 000 personnes par année, comptant parmi les plus vulnérables. Le gouvernement souhaitait économiser 38 millions de dollars cette année avec cette mesure.

http://www.fadoq.ca/docs/documents/Communiqués/2017/communique20170221_petition-creditimpot.pdf



■ Le 27 mars dernier, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a déposé deux recours juridiques visant à contester une clause de disparité de traitement imposée par l'entreprise Messageries Dynamiques à ses employés. Filiale de Québecor, l'entreprise aurait cessé d'offrir un régime à prestations déterminées à ses nouveaux employés, en proposant plutôt un REER. La CSN demande aussi au Tribunal administratif du Québec d'annuler la décision de Retraite Québec ayant permis l'enregistrement d'une telle modification. Mentionnons que l'interdiction des disparités de traitement en matière de retraite est une position qui gagne de plus en plus d'appuis au Québec.

<http://www.newswire.ca/fr/news-releases/regime-de-retraite-des-employe-es-de-messageries-dynamiques---la-csn-denonce-une-clause-de-disparite-de-traitement-617170013.html>

■ Après six semaines de grève, les employés de soutien et la direction de l'Université Laval ont conclu une entente le 30 mars. La question des régimes de retraite des employés était au cœur du litige. L'entente vise à confor-

mer le régime de retraite aux dispositions de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire.

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201703/30/01-5083760-entente-de-principe-a-luniversite-laval.php>

Le savant et la politique

Les régimes complémentaires de retraite au Québec : des institutions à connaître et à repenser

Frédéric Hanin
François L'Italien
Observatoire de la retraite

Les régimes complémentaires de retraite sont des institutions dont l'importance est souvent sous-estimée dans la population. Au moment même où d'importantes restructurations ont eu lieu, et où le nombre de départs à la retraite au Québec connaît une croissance sans précédent, cette

méconnaissance est paradoxale. Elle soulève des enjeux de taille, dont celui d'une meilleure connaissance et d'une plus grande appropriation collective de ces institutions.

Les régimes complémentaires de retraite exercent en effet plusieurs fonctions déterminantes en regard des individus, des groupes sociaux et de la société en général. Pour les personnes, une simple modification de leur forme peut faire la différence entre une retraite précaire et une retraite décente. Pour les groupes, les régimes complémentaires sont au cœur des négociations collectives concernant le partage de la richesse produite durant et après la vie active. Pour l'économie québécoise, ils représentent des bassins de capitaux colossaux qui se transforment en investissements, impliquant par le fait même d'importants choix de développement pour le présent et l'avenir. Les régimes complémentaires constituent ainsi non seulement une composante de taille du système québécois de la retraite, mais ils jouent un rôle névralgique dans la vie économique en général.

Pour affronter les défis qui pointent en matière de sécurité financière à la retraite, d'amélioration des conditions de vie mais aussi de transition écologique et de développement économique, il convient d'abord de faire un bilan et de se demander si les régimes complémentaires ont finalement livré la marchandise : ont-ils atteint leurs objectifs ? Sinon, les pouvoirs publics ont-ils tenté de rectifier le tir ? Comment ? Quelles leçons pouvons-nous tirer des quarante dernières années ? Autant de questions nécessaires pour réfléchir à ce que nous avons fait, ce que nous avons laissé faire et ce que nous n'avons pas fait pour améliorer la retraite au Québec.

Un enjeu de société

Il est normal que la conception et le développement des régimes de retraite fassent l'objet de débats. Ces débats ont évolué dans l'histoire récente en fonction des transformations de la société, mais aussi des rapports de force entre groupes d'acteurs qui défendent des conceptions souvent opposées du bien commun et de l'économie. Ces rapports de force ont débouché sur des décisions politiques qui s'expriment à travers des politiques publiques encadrant les régimes complémentaires. Ainsi, ces régimes sont, au-delà de leur mécanique interne, le résultat de choix de société.

La création des régimes complémentaires vient d'un compromis social au cours du siècle dernier entre l'emploi et

la sécurité sociale. Ces régimes devaient remplir une fonction précise, soit celle de « compléter » la rente offerte par les régimes publics afin d'offrir un taux de remplacement du revenu qui soit décent. Le concept de « salaire différé », versé sous la forme d'une rente après la vie « active », a été au cœur de ce compromis, qui a laissé une importante marge de manœuvre au secteur privé. Si l'on a accepté, après la seconde guerre mondiale, de mettre sur pied des régimes publics dotés d'un taux de remplacement limité, c'est parce que les régimes d'employeurs devaient s'impliquer financièrement et fournir la part manquante pour obtenir un taux de remplacement d'environ 70 %. Toute l'architecture du système de retraite au Québec et au Canada a reposé sur ce compromis social, où les employeurs s'engageaient à offrir des régimes pour les salariés de la classe moyenne.

Or, il faut bien admettre que ce compromis ne tient plus. Les transformations de l'économie et de la démographie, la fragmentation de la classe moyenne, l'essor de l'idéologie néolibérale et la remise en cause du rôle de l'État ont contribué à changer la donne pour les régimes complémentaires. L'un des effets les plus marquants de ces changements est, sans contredit, le désengagement progressif des employeurs vis-à-vis de leurs responsabilités à l'égard des régimes de retraite. Cette tendance est lourde de conséquences. Concevant désormais le financement de ces régimes comme une charge illégitime en regard de la rentabilité de leurs organisations, les employeurs transfèrent de plus en plus les risques financiers vers les individus. La restructuration des régimes complémentaires du secteur manufacturier, les lois québécoises visant les secteurs municipal, privé et universitaire, ou encore la création de nouveaux régimes comme le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), sans cotisation obligatoire pour les employeurs, constituent les exemples les plus récents de cette tendance.

Le compromis social antérieur ne tenant plus, nous sommes entrés dans une période de transition et de reconfiguration de la retraite. Cette période est marquée par l'adoption d'une approche de « bricolage » par le législateur québécois. Loin de prendre le recul nécessaire pour dresser un tableau d'ensemble et jeter les bases d'une réflexion collective sur le redéploiement institutionnel du système de la retraite au 21^e siècle, le législateur a préféré jusqu'ici éteindre des feux et faciliter les rationalisations. Cette situation tranche avec celle qui a prévalu au début des années 1960, alors que le gouvernement libéral

de Jean Lesage s'est donné les moyens de développer un ambitieux plan de structuration de la retraite au Québec. Que l'on se rapporte aux travaux de l'équipe d'André Marier, conseiller économique auprès du premier ministre Lesage, pour s'en convaincre¹.

Un enjeu de régulation et de connaissance

Un vaste chantier de réflexion, d'échange et de concertation s'impose donc à nous. Ce chantier dispose déjà de certaines bases : nous disposons au Québec d'institutions et de moyens spécifiques d'intervention pour structurer la retraite. Ces mesures ont fait leurs preuves et pourraient être améliorées. Plus encore : les institutions en place pourraient se voir confier de nouvelles fonctions et attribuer de nouvelles responsabilités afin de donner à la société québécoise les outils nécessaires pour faire face aux enjeux de la retraite. Mieux connaître ces institutions constitue un prérequis nécessaire à tout redéploiement cohérent du système de la retraite. De plus, il existe dans plusieurs pays partageant des traits communs au Québec des innovations institutionnelles susceptibles d'inspirer les politiques publiques. Ces innovations doivent aussi être mieux connues et discutées.

Par ailleurs, pour envisager l'avenir des régimes complémentaires au Québec, nul doute que les faits économiques et les données statistiques sont de toute première utilité. Or, en cette matière, un certain nombre d'obstacles de taille se dressent sur le plan de l'analyse, nécessaire pour produire une vue d'ensemble qui soit fiable. Le premier de ces obstacles concerne la pauvreté des instruments de veille et des statistiques disponibles pour avoir une vue fine de la situation des régimes complémentaires au Québec. L'une des premières mesures à mettre de l'avant serait de faire de Retraite Québec une véritable institution de suivi et de recherche sur la retraite au Québec. Cela pourrait se faire en lui redonnant son indépendance à l'égard du gouvernement, mais aussi en lui confiant de nouvelles responsabilités. À cet effet, le modèle du Conseil d'orientation des retraites (COR) en France mériterait d'être repris et adapté au Québec.

Il faut ensuite souligner les limites des sources d'informations sur la retraite, qui sont fragmentées et qui ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble de la situation des régimes complémentaires. Dans le cas des données

produites par Statistique Canada, par exemple, le Québec n'existe pas comme catégorie d'analyse, car les sources d'information dépendent d'entités administratives différentes (fédérales, provinciales, privées). Il s'agit là d'un problème majeur. Quant à Retraite Québec, les données dont dispose l'institution concernant les régimes complémentaires sont très agrégées et ne donnent pas un portrait suffisamment précis de la réalité. Nous savons, par exemple, qu'un certain nombre de régimes complémentaires au Québec ont inséré récemment des clauses de disparités de traitement entre des catégories de salariés concernant la retraite. Cependant, il est impossible, en l'état actuel des choses, de savoir avec exactitude combien de régimes et de cotisants actifs sont concernés par ces modifications.

Un portrait général de la retraite au Québec

Les quelques informations dont nous disposons actuellement permettent de brosser une esquisse générale des formes de régimes complémentaires de retraite au Québec. Un récent document de Retraite Québec, publié en mars, met en évidence le fractionnement du système de retraite au Québec.

Ainsi, la distribution de la couverture à la retraite au Québec en 2014 était la suivante :

- 43 % de la main-d'œuvre ne cotisaient pas à un régime complémentaire de retraite ;
- 21 % de la main-d'œuvre cotisait seulement à un REER ;
- 19 % de la main-d'œuvre cotisait seulement à un régime complémentaire de retraite ;
- 17 % de la main-d'œuvre cotisait à la fois à un régime complémentaire de retraite et à un REER.

La proportion des personnes qui ne bénéficient pas d'une couverture par un régime complémentaire de retraite ou un REER n'a pas sensiblement évolué depuis la mise en place du Régime de rentes du Québec en 1966. Cela montre que l'enjeu social des régimes complémentaires demeure très important.

Quant à la situation des régimes complémentaires de retraite au Québec en 2014, elle était la suivante :

- 1 557 981 participants, dont 43,4 % sous la surveillance de Retraite Québec ;

¹ Voir notamment le document fondateur « Vers une politique de la vieillesse » [http://www.geriq.com/docs/archives/archive_vers-politique-vieillesse_1963.pdf].

- 2 431 régimes complémentaires de retraite, dont 37,1 % qui sont des régimes à prestations déterminées ;
- Les régimes de retraite du secteur public couvrent 57,3 % de l'ensemble des participants, mais représentent 12 % de l'ensemble des régimes de retraite ;
- Parmi les régimes à prestations déterminées soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, 389 régimes comptant 70 % des participants concernés ne comportaient pas de méthode de rajustement de la rente (ce que l'on appelle l'indexation) ;
- Les régimes complémentaires mixtes (hybrides notamment) représentent 15 % des régimes, mais 5,5 % des participants.

Ces quelques données statistiques montrent que la situation des régimes complémentaires est devenue plus complexe à analyser à partir des données officielles.

Plusieurs enjeux ne sont actuellement pas intégrés dans les statistiques annuelles publiées par Retraite Québec, enjeux que l'on pourrait traduire en questions :

- Quelle est la proportion des régimes complémentaires à prestations déterminées qui sont fermés aux nouveaux participants ?
- Quelle est la situation des retraités vis-à-vis des régimes complémentaires de retraite ?
- Quelle est la proportion des conflits de travail où les régimes de retraite sont en cause ?
- Quelles sont les caractéristiques des régimes mixtes (en particulier hybrides) ?
- Quelle est la qualité des régimes à cotisations déterminées vis-à-vis du revenu de retraite ?

Conclusion

Si la question de la retraite, et plus particulièrement des régimes complémentaires, a été principalement abordée sur le plan de l'expertise actuarielle et comptable dans l'espace public, elle dépasse très largement ces aspects. Bien que ces expertises soient nécessaires pour traiter des aspects techniques des régimes, elles doivent être mises au service des débats publics et de l'appropriation collective des enjeux relatifs à la retraite. De plus, à ces discours doivent s'ajouter les perspectives plus générales de l'économie politique, qui ont été nécessaires pour avoir une vue d'ensemble des institutions à développer pour struc-

turer des politiques publiques dignes de ce nom. L'objectif est de renouer avec une perspective intégrée et à long terme sur l'orientation qu'il est nécessaire de donner aux institutions de la retraite au Québec pour le siècle à venir.

Veille internationale

Danemark

L'une des plus grosses caisses de retraite du Danemark avec 26,4 milliards d'euros d'actifs, PensionDanmark, investira pour la première fois dans le marché des résidences étudiantes en partenariat avec la Technical University of Denmark (DTU). Les 1300 appartements projetés seront réalisés en deux à quatre ans au coût d'environ 186 millions CA\$. Ils devraient offrir un retour d'investissement comparable avec les autres investissements immobiliers réalisés par PensionDanmark, en plus de répondre aux besoins de DTU en matière de logement abordable. Selon l'entente, DTU louera par bail les appartements à PensionDanmark, en assurera la gestion et les louera aux étudiants ou au personnel enseignant. Enthousiasmé par cette entente offrant rendement et stabilité aux cotisants, PensionDanmark est intéressé à d'autres partenariats avec les établissements d'enseignement du Danemark.

<https://www.pensiondanmark.com/en/press/news-archive/2016/pensiondanmark-to-build-affordable-housing/>

Finlande

Une réforme du système finlandais des pensions professionnelles entrain en vigueur le 1er janvier 2017. Parmi les changements, il ne sera plus possible de réduire ses gains professionnels par une réduction des heures de travail en les compensant par une pension de retraite. De plus, alors que les Finlandais peuvent actuellement prendre leur retraite entre 63 et 68 ans, ils devront la prendre entre 65 et 70 ans dans quelques années. Bien que le régime de retraite public soit financé par capitalisation et par répartition, l'âge légal de la retraite sera réévalué pour les personnes nées après 1965 selon l'évolution de l'espérance de vie. Une particularité de la contribution obligatoire au régime est qu'elle augmente en fonction de l'âge : les salariés plus âgés cotisent un pourcentage plus élevé de leurs gains que les « jeunes » salariés de moins de 53 ans. Le premier pilier de la retraite est assuré par un régime de

pension public – l'équivalent de la Pension de la Sécurité de vieillesse (PSV) – offrant jusqu'à 20% de la moyenne des salaires de Finlande. L'épargne individuelle n'est pas très populaire due à la générosité du régime contributif et équivaut souvent à une participation volontaire supplémentaire au régime contributif.

<http://www.cleiss.fr/actu/2016/1612-finlande.html>

Australie

Le gouvernement australien a mis en place le 1^{er} janvier 2017 une réforme des prestations d'aide publique de retraite qui sont modulées en fonction de l'avoir des retraités, excluant la valeur de la résidence. Le plafond de la valeur des avoirs au-dessus duquel les prestations sont totalement supprimées sera d'environ 823 000 CA\$ par couple. Les diminutions ou suppressions de pension toucheront environ 330 000 retraités dans un pays comptant quelque 24,5 millions de personnes. En plus, le gouvernement australien étudie actuellement un projet de loi visant à graduellement faire passer la retraite à 70 ans en 2035. Il utilisera aussi une autre mesure d'indexation, plus faible, pour calculer la hausse des pensions de vieillesse.

<http://www.cota.org.au/australia/hotp/default.aspx>

Ressources documentaires

Documents de l'Observatoire de la retraite/IRÉC sur le modèle québécois de la retraite

L'Italien, F., Hanin, F. et G. Bourque, *Le modèle québécois de la retraite : comprendre pour mieux agir collectivement*, Note d'intervention, IRÉC, no. 29, 2013

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/01/note-interventionno29novembre2013.pdf>

Hanin, F. et J. Côté, *L'avenir de la retraite : quel héritage laissera-t-on ?*, Note d'intervention, IRÉC, no. 31, 2014

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/01/note-interventionno31fevrier2014vd.pdf>

Lizée, M., « *Le système de retraite canadien et québécois : un système dualiste, fruit de la confrontation depuis 100 ans entre le mouvement syndical et le secteur financier canadien* », Revue Droits et libertés, Vol. 33, numéro 2, automne 2014

<http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/03/MLi-ze-Le-syst%C3%A8me-de-retraite-canadien-et-qu%C3%A9bécois.pdf>

Hanin, F. et J. Côté, *Après le rapport D'Amours : quelles conséquences pour le législateur ?*, Note d'intervention, IRÉC, no. 27, 2013

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/03/note-interv_OCT2013.pdf

Bourque, G. et R. Laplante, *Épargne-retraite : un système à réformer*, Note d'intervention, IRÉC, no. 4, 2011

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/02/note_d_intervention_mars_20111.pdf

Documents de l'Observatoire de la retraite/IRÉC sur les régimes complémentaires de retraite

Bulletins de la retraite

- n° 5, *Les régimes à prestations cibles en question*, avril-mai 2015

- n° 4, *La LACC et la restructuration des régimes de retraite du secteur privé*, mars 2015

- n° 3, *Le navire amiral des régimes du secteur public*, février 2015

- n° 2, *Du projet de loi 3 à la Loi 15*, janvier 2015

Bourque, G., *Réforme des retraites : éviter les catastrophes*, Note d'intervention, IRÉC, no. 26, 2013

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/01/note_d_intervention_no_26_avril_2013.pdf

Saint-Onge, M. *La montée des régimes de retraite à cotisations déterminées : vers la fragilisation des retraites ?*, Note de recherche, IRÉC, 2011

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/03/note_de_rechercheAV2011.pdf

Hanin, F., Saint-Onge, M., L'Italien, F. et É. Pineault, *L'impact de la crise financière sur les régimes complémentaires de retraite au Québec : constats et interrogations*, Rapport de recherche, IRÉC, 2009

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/03/rapport_caisse-de-retraite_211209_irec.pdf

L'Italien, F., *La situation des régimes complémentaires de retraite du secteur public au Québec*, Note de recherche, IRÉC, 2009

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/03/note_de_recherche_regopDEC2009.pdf

L'Italien, F., *La situation du régime complémentaire de retraite de l'industrie de la construction du Québec*, Note de recherche, IRÉC, 2009

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/03/note_de_recherche_constrDEC2009.pdf

Saint-Onge, M., *Portrait général des régimes complémentaires de retraite au Canada*, Note de recherche, IRÉC, 2009

http://observatoireretraite.ca/wp-content/uploads/2015/03/note_de_recherche_genDEC2009.pdf

L'Observatoire de la retraite publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 20 - MARS 2017

Institut de recherche en économie contemporaine
1030 rue Beaubien Est, bureau 103 Montréal (Québec) H2S 1T4
(514) 380-8916 - www.irec.net

Directeur général : Robert Laplante
Rédacteurs du Bulletin de la retraite :
Riel Michaud-Beaudry, Frédéric Hanin, François L'Italien
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec